

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

L'expérience poitevine

Dans la droite ligne des propositions Berland, trois cabinets de généralistes de Poitou-Charentes s'appêtent à expérimenter le partage de tâches. Récit.

➤ **Plutôt que parler** de délégations de tâches en cabinet de médecine générale, ce qui induit une forme de sujétion, nous préférons raisonner en termes de répartition de compétences », avertit d'emblée l'un des chefs d'orchestre du projet poitevin qui doit officiellement voir le jour « au premier trimestre 2004 ». « L'idée est simple, nous sommes partis des doléances des résidents qui souhaitent exercer différemment et s'impliquer dans une prise en charge globale des patients. Le fait de leur proposer une forme d'activité qui permette de développer une véritable activité préventive de santé publique sera, j'espère, une façon de les inciter à venir s'installer dans des zones qui, jusqu'à présent, ne les attireraient pas spontanément », explique ainsi le Dr Stéphane Bouges, qui conseille, pour plus d'informations sur l'esprit du projet, de s'adresser à son initiateur, le Dr Jean Gautier. En effet, ce généraliste qui exerce en cabinet de groupe avec trois associés à Châtillon-sur-Thouet (Deux-Sèvres), une agglomération de 18 000 habitants, n'a pas ménagé sa peine pour faire aboutir son projet. D'abord convaincre les confrères de la nécessité de promouvoir l'exercice de groupe. Ensuite sensibiliser les patients aux vertus de l'éducation en santé publique et recueillir leur avis sur la question – positif en l'occurrence. Enfin, trouver deux autres cabinets dans la région qui acceptent de tenter l'expérience. « Parce que nous n'avons en général pas le temps de procéder à l'éducation de nos patients souffrant de pathologies chroniques, comme

l'asthme ou le diabète, sur les conduites et l'hygiène de vie à tenir, nous avons pensé que ces activités de sensibilisation et d'éducation pourraient être réalisées par un personnel convenablement formé. Bien évidemment, les infirmières arrivent au premier rang des recrues potentielles, compte tenu de leur savoir-faire sanitaire, mais on pourrait envisager également de faire appel à d'autres professions que nous formerions progressivement, comme les aides-soignantes par exemple », avance le Dr Gautier.

Douze généralistes volontaires

Aujourd'hui, ils sont trois cabinets de groupe à avoir souscrit au projet. « Nous en sommes à la rédaction du cahier des charges, poursuit le Dr Gautier. L'intérêt

est situé dans un milieu urbain, à Niort, l'autre en semi-urbain – le cabinet du Dr Gautier –, et le dernier en milieu rural, dans le canton de Brioux. Le projet a reçu l'aval de l'URML de Poitou-Charentes et dispose, pour l'heure, d'un budget d'environ 120 000 euros, qui permettra à chaque cabinet d'employer une personne à temps plein, dévolue aux actions de prévention. « Cela ne changera sans doute pas nos emplois du temps qui, cinq jours par semaine, continuent à s'égrener au rythme de 8 h à 20 h, mais une telle organisation nous permettra certainement de mieux suivre le dossier médical de nos patients, surtout lorsque ces derniers ne viennent pas à une consultation. Là, le système d'alerte se mettra en place presque automatiquement et on les joindra pour leur rappeler une coloscopie par exemple. Nous serons plus complets. »

Enfin, et ce n'est pas la dernière des choses qui réjouit le Dr Gautier : les douze généralistes qui ont accepté de jouer le jeu ont des sensibilités syndicales différentes : « Mes associés et moi-même sommes médecins référents, tandis que les deux autres cabinets fonctionnent sur un mode exclusivement libéral. Je représente MG-France au sein de l'union, mais son président, généraliste CSMF, le Dr Philippe Boutin, soutient ce projet. Idem pour nos âges respectifs, plusieurs générations de médecins sont représentées dans cette expérimentation. » Quel sera, à l'arrivée, le verdict des participants de cette initiative originale ? Réponse fin 2004.



De gauche à droite, les Drs Jean-Claude Bandet, Jean Gautier, Michèle Salesses et Brigitte Chevalier, dans leur cabinet de Châtillon-sur-Thouet.

du dispositif, c'est que nous aurons, au terme de cette expérience, prévue pour durer un an, un retour qui concerne des conditions d'exercice différentes. » En effet, si le point commun de ces cabinets est de compter quatre généralistes, l'un

respectifs, plusieurs générations de médecins sont représentées dans cette expérimentation. » Quel sera, à l'arrivée, le verdict des participants de cette initiative originale ? Réponse fin 2004.

FRANÇOIS PETTY